

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1172

Rubrik: Débat

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DÉBAT

Intellectuellement réactionnaire

**JEAN-CHRISTIAN
LAMBELET**

professeur au Département d'économétrie et d'économie politique (DEEP) de l'Université de Lausanne et à l'Institut des hautes études internationales (HEI) de Genève.

REPÈRES

L'article de Jean-Christian Lambelet qui a suscité la réaction de Jean-Daniel Delley est paru dans DP n° 1167, sous le titre «Une clause sociale pour les échanges internationaux?»

La réaction est parue dans DP n° 1169 sous le titre «Les économistes sont de grands enfants».

Il est caractéristique que la réaction de M. Delley à mon article ne fasse qu'effleurer le fond du problème.

On peut certes s'entendre facilement sur la proposition que les biens résultant du travail forcé de prisonniers politiques doivent être soustraits aux échanges internationaux ordinaires, pour prendre le premier cas cité dans mon texte. Mais la chose est déjà moins évidente lorsqu'il s'agit de biens produits par des enfants, comme mon article avait cherché à le montrer. C'est cependant par-delà ces deux exemples que les questions les plus importantes commencent à se poser: faut-il restreindre les échanges avec les pays qui ne respectent pas, ou que peu, les libertés syndicales? ou qui n'ont aucune législation sociale? ou dont la législation sociale est moins développée que la plus avancée qui existe? ou qui ne connaissent pas de salaire minimum? Ce sont là des questions difficiles autant qu'intéressantes et, quant à moi, je me serais attendu à ce que ce soit à leur sujet qu'une discussion constructive s'engage éventuellement.

Dans son texte, M. Delley n'en dit pratiquement rien qui soit raisonné et argumenté, et il se contente d'une ou deux affirmations. En lieu et place, on trouve une diatribe méthodologique, et aussi des jugements à l'emporte-pièce, comme celui qui consiste à traiter tous les économistes de «grands enfants», ce qui témoigne à l'évidence d'une saisissante maturité d'esprit.

Les questions méthodologiques n'intéressent pas tout le monde, mais parlons-en brièvement puisqu'il semble que c'est là que le bât blesse. Le propre de toutes les sciences, humaines ou non, est d'aller du simple au compliqué.

Au départ, on cherche donc un modèle simplifié, aussi facile à comprendre et à analyser que possible, et qui rende compte clairement de telle ou telle idée centrale, pour ensuite modifier ce modèle et l'enrichir à loisir afin de le rapprocher le plus possible de la réalité. M. Delley est allergique à ce qu'il appelle ma «parabole» des marchands se rencontrant dans le désert. Le but de cet exemple évidemment fictif était d'illustrer, le plus simplement possible, les avantages du libre-échange pur, c'est-à-dire les avantages mutuels qui résultent «d'échanges volontaires entre agents économiques libres». Mais toute la suite de mon article était précisément consacrée à des situations où ce postulat est violé de manière plus ou moins avérée. Je ne comprends donc vraiment pas que M. Delley m'ait si mal lu.

Pour ce qui est des jugements de valeur et de l'éthique qui, selon M. Delley, sont inséparables de toute analyse portant sur la société, il est clair que des jugements de valeur interviennent toujours, tôt ou tard, surtout lorsqu'il s'agit de préconiser des solutions. C'est même tellement clair que tout un pan de l'économie néo-classique (nommé «économie du bien-être») est explicitement consacré à cette problématique. Mais affirmer que tout se réduit à des jugements de valeur est, soit un truisme, soit un écran de fumée destiné à masquer un manque de rigueur analytique et le rejet d'outils méthodologiques qu'on n'aime pas ou qu'on maîtrise mal. Les jugements de valeur finissent toujours par intervenir, mais il n'est pas indifférent qu'ils interviennent n'importe comment ou, au contraire, dans un cadre de pensée aussi précis et rigoureux que possible.

L'approche néo-classique fournit un tel cadre, suffisamment souple au demeurant pour pouvoir intégrer toutes les échelles de valeur, pour autant qu'elles soient cohérentes. Sa maîtrise demande cependant un investissement considérable en temps et en efforts intellectuels. L'approche néo-classique demande aussi qu'on maîtrise un outil mathématique et statistique sans lequel beaucoup de questions économiques ne sont simplement pas analysables. Condamner cette approche en bloc et *a priori*, non seulement parce qu'elle ferait abstraction de l'éthique et qu'elle ignorerait toute la richesse du monde réel, mais aussi parce qu'elle utilise des mathématiques et des modèles (comme, par exemple, dans le livre de M. Burgenmeier, *Plaidoyer pour une économie sociale*, Economica, 1988) est intellectuellement réactionnaire. On pouvait espérer qu'avec le passage à la retraite de tel ou tel économiste de la génération précédente, on en avait enfin fini avec des commentaires du genre «L'Homme ne se laisse pas réduire en équations», mais voilà que cela revient, hélas — à la différence que, cette fois-ci, c'est depuis la gauche. ■

Partis actifs

Le PDC change de «look». Cela suffira-t-il à lui faire retrouver des électeurs? La campagne est menée par des professionnels de la communication. La première annonce pleine-page a paru déjà le dimanche qui a suivi la décision du congrès. Il faut croire qu'on ne prévoyait pas d'opposition.

Le Parti radical suisse organise une université d'été pour les jeunes de 18 à 28 ans. Participants vedettes: le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz et le conseiller national Peter Tschopp. Les jeunes auront l'occasion d'apprendre comment il faut défendre un sujet devant les caméras de la télévision.